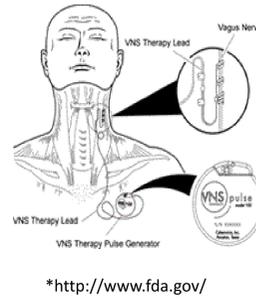


M. MAZON, M. LAFAURIE, MC. MORIN, P. CALVET, C. LABORDE  
Pharmacie, CHU Toulouse

Poster n°34

## Introduction

500.000 patients souffrent d'épilepsie en France, dont 30% de formes pharmaco-résistantes (Remy S. 2006, Brain). Chez ces patients, et lorsqu'une chirurgie n'est pas possible, la VNS peut être envisagée. Elle consiste en l'implantation d'un générateur qui stimule électriquement le nerf vague. On observe une réduction de 50% ou plus de la fréquence des crises. Ces neurostimulateurs sont inscrits sur la Liste des Produits et Prestations Remboursables (LPPr).



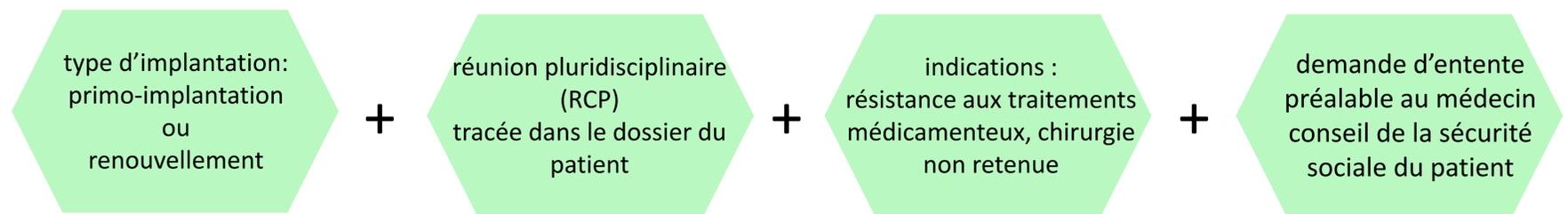
\*<http://www.fda.gov/>

## Objectif

Evaluer la conformité des poses de neurostimulateurs au CHU aux items de la LPPr, dans le but de comprendre au niveau local les points qui doivent et pourraient être améliorés grâce à une étroite collaboration médecin/pharmacie.

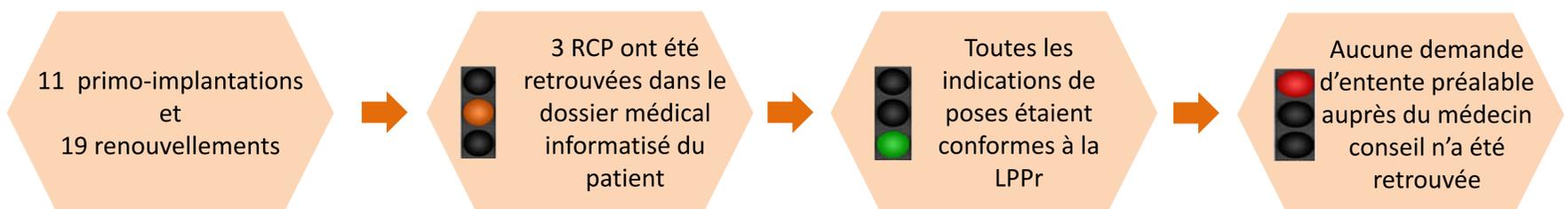
## Matériels et méthodes

Un audit rétrospectif a été réalisé par la pharmacie de janvier 2014 à octobre 2015. La grille de recueil reprenait les items majoritaires de la LPPr:



## Résultats

30 patients ont été implantés :



**Le pharmacien clinicien** a donc proposé une réunion de travail pluridisciplinaire afin de rédiger **un formulaire de conformité à la LPPr**, accessible dans le dossier patient informatisé (DPI).  
**Le formulaire d'entente préalable** est également à ce jour disponible dans le DPI.



### Les évolutions de nos pratiques :

- **Accessibilité des documents dans le DPI pour les médecins**
- **Commande par la pharmacie au regard de la conformité à la LPPR**

## Conclusion

Un suivi régulier est maintenant réalisé dans le cadre d'un approfondissement des activités de pharmacie clinique. La communication de nos résultats a permis d'améliorer la traçabilité des RCP : chaque dossier comprend maintenant la fiche de RCP et la demande d'entente préalable afin d'assurer la conformité des poses de neurostimulateurs du nerf vague aux items de la LPPr.

De plus, une étude pilote est en cours pour identifier si le pharmacien clinicien peut avoir un rôle auprès du patient nouvellement implanté. En effet, le pharmacien clinicien participe dorénavant à l'information du patient sortant à domicile (délivrance d'une fiche de traçabilité des dispositifs médicaux implantés, entretien pharmaceutique).